L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME II. WINNIPEG, MAN., 21 SEPTEMBRE 1899. NUMERO 33

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port)................ 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne................ .12c.
Chaque insertion subsequente........ ... .£c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

Monseigneur Bruchesi

Bien qu'il soit tard pour le faire, nous tenons à mentionner le séjour de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, à Saint-Boniface la semaine dernière, et les diverses cérémonies qui ont eu lieu à cette occasion.

C'est par une suite de circonstances extraordinaires que ce compte-rendu n'est pas rentré dans notre dernier numéro.

Mgr Bruchési, accompagné de son vicaire général, Mgr Racicot, est arrivé le samedi à Saint-Boniface, où il a été l'hôte de Mgr Langevin.

Le dimanche à la grand'messe pontificale célébrée à la cathédrale, Sa Grandeur Mgr Bruchési a prononcé le sermon. L'archevêque de Montréal s'est plu à montrer les vues particulières de la Providence, qui semble s'attacher à créer l'union la plus intime entre les deux archevêchés de Montréal et de Saint-Boniface.

En effet les prélats qui ont occupé ces deux sièges ont toujours été étroitement unis par les liens de l'amitié la plus profonde, et la camaraderie d'enfance, l'affection qui aujourd'hui encore existent entre les titulaires actuels est une nouvelle affirmation des vues de la Providence.

Mgr Bruchesi a tenu également à rappeler combien, dans les circonstances difficiles du moment, la minorité catholique devait avoir à cœur de s'attacher scrupuleusement à la direction donnée par le St Père, dans sa mémorable encyclique. Sa Grandeur a été très affirmative à cet égard.

Mercredi soir Mgr Bruchési assistait à la réunion publique organisée en son honneur par les Forestiers Catholiques de Winnipeg au Unity Hall.

Répondant à Son Honneur le maire Andrew, l'archevêque de Montréal a insisté sur les bons rapports qui existaient dans son diocèse entre catholiques et protestants; il a déclaré que pour sa part il avait toujours à cœur de faire régner la justice et de respecter les droits de chacun, et que par suite il espérait voir prévaloir la même impartialité parmi la population protestante de Winnipeg.

Pendant toute la durée de son séjour parmi nous, Sa Grandeur a été l'objet d'invitations variées. Notamment il a été l'hôte; samedi soir, de Son Honneur le juge Prud'homme; dimanche soir, du R. M. Cherrier; lundi soir, de Son Honneur le juge Dubuc; mardi soir, de M. S. A. D. Bertrand.

Une réception publique a eu lieu mercredi, dans l'après-midi, au palais archiépiscopal, à laquelle a pris part toute la population catholique de Saint-Boniface.

Mgr Bruchési est reparti jeudi matin pour la Colombie Britannique accompagné de M. Vaillant, chanoine de la cathédrale de Montréal.

Nouvelles du Canada.

A Ottawa a eu lieu à la salle St Joseph une assemblée de canadiens français dans le but de commencer les préparatifs pour célébrer dignement le vingt cinquième anniversaire de la consécration épiscopal de Sa Grandeur Mgr. Duhamel, M. Olivier Durocher présidait. Mgr. Routhier, vicaire général, était présent et il a fait plusieurs suggestions qui ont été bien reçues. Mgr. a déclaré que le programme de la fête était en voie de préparation et que le clergé avait déjà fait beaucoup de travail en vue de la célébration. L'assemblée a nommé un comité qui devra voir aux préparatifs. On croit que les canadiens français vont présenter eux aussi une adresse et une bourse à Sa Grandeur.

LOUISEVILLE,

Mr. Ed. L. Auger ancien marchand de Louiseville et qui demeure à Montréal, est en promenade chez son frère Mr. le Dr. C. L. Auger, Mr. Auger quoique âgé de 80 années nous parrait encore à l'âge de 60 ans.

ST. HYACINTHE,

M. Edmond Guertin, de la maison Bourgeois et Cie, est parti ce matin pour le Manitoba, et si le temps le lui permet, pour Vancouver, C. A. Il va visiter sa ferme à Ste. Agathe, près de chez M. Brodeur, son beau-père. Nous lui souhaitons un beau voyage. Il sera absent trois ou quatre semaines

ST. JEROME,

La ville et la paroisse de St. Jérôme se sont joints à la famille Prévost pour célébrer le cinquantième anniversaire du Dr. Jules Prévost et de sa vénérable épouse.

Après une magnifique cérémonie à l'Eglise, les citoyens de St. Jérôme ont présenté au Docteur et à Mde J. Prévost une touchante adresse, et des cadeaux sans nombre:

Le soir, soirée musicale et dramatique concert en plein air, illumination etc.

Une fête de famille à laquelle à participée toute la population. La famille Prévost occupe une place exceptionnelle dans l'affection de la population de cette vaste région, où son nom est synonime de droiture et d'honneur.

ST. FRANÇOIS DE BEAUCE,

Une cérémonie grandiose a eu lieu en cette localité pour célébrer la bénediction solennelle d'un nouveau pont sur la rivière Chaudière.

12000 personnes étaient présentes, parmi lesquelles Sir Wilfrid Laurier, l'hon. Chs. Fitzpatrick, l'hon. M. Marchand, les hons. Langelier, Carroll, Bourassa, Caron, Talbot, MM. Godbout, Talbot deputés de la Beauce.

La cérémonie religieuse celebrée avec éclat par M. l'abbé B. Demers, terminée, des discours ont été prononcés par Sir Wilfrid Laurier, M. Marchand etc.

Le soir un magnifique banquet presidé par M. le curé de la paroisse l'abbé Lambert a eu lieu au collége commercial des Frères Maristes.

L'ILE AUX NOIX,

Le grand pique nique politique organisé par le club national de Montréal en l'honneur de l'hon. M. Marchand premier ministre de la province, a été un succès superbe.

Une grande partie des hommes marquant de la Province de Québec y assistaient. L'hon. M. Marchand a prononcé un discours pour annoncer les heureux resultats de la politique suivie par son gouvernement qui est parvenu à clore l'ère des déficits. Pour la première fois depuis tant d'années le budget se solde par un excédent.

M. Marchand a été vivement acclamé ainsi que les orateurs suivants MM. O'Cain, Sir H. Joly de Lotbinière, l'hon. M. Archambault, l'hon. M. Duffy, l'hon. M. Dandurand.

CORRESPONDANCE

LETELLIER, 15 SEPT.

Ce matin à deux heures, le feu a menacé d'incendier tout Letellier; ce n'est que par hasard qu'un passant attardé s'est aperçu de la chose et a pu donner l'alarme à temps pour empêcher un sinistre.

L'incendie a éclaté dans la boulangerie de M. Desrosier située en arrière du magasin de M. Houle, et peu s'en est fallu que toutes ses propriétés ne devinssent la proie du feu.

Les fermiers ici sont enthousiasmés; la récolte est superbe, tant pour la qualité que pour la quantité, le temps des plus favorables. Aussi les battages marchent-ils grand train. On travaille ferme mais on travaille de bon cœur, et la joie centuple les forces.

M. le curé Jutras de la province de Québec est actuellement en promenade chez son frère, le Rév. M. Jutras, le digne curé de Letellier.

Nous avons plusieurs maisons en voie de construction, deux nouveaux magasins; on se ressent de l'excellente condition des affaires. En un mot Letellier prospère.

UN ROUGE.

DREYFUS PARDONNE.

Une dépêche de mardi annonce que le Conseil des Ministres de France a décidé en principe, d'accorder le pardon à Dreyfus. La mesure de clémence sera effective dans quelques jours. On ajoute que pour éviter toute démonstration on ferait conduire Dreyfus en pays étranger avant d'annoncer officiellement la mesure de clémence dont il sera l'objet.

La Presse et l'Affaire.

La violence par laquelle une certaine presse a accueilli le verdict de Rennes, a eu pour effet d'amener une réaction salutaire qui contribuera nous l'espérons à ramener les esprits dans une appréciation plus sage de toute cette affaire.

Nous citerons quelques extraits de ces démonstrations sympatiques.

M. Goldwin Smith, professeur d'université, l'un des publicistes les plus connus du Canada et des Etats-Unis, écrit ce qui suit dans le "Weekly Sun" de Toronto.

"Inutile de rager et de traiter la France comme si c'était la première nation qui eût été bouleversée par le déchainement d'une tempête d'insanités et d injustes passions. M. Levy, le congressman américain, proposera le boycott de l'exposition de Paris. N'a t-il donc jamais entendu parler d'un certain peuple, qui s'est laissé entrainer à une guerre inique, par la croyance, non seulement inappuyée de preuve, mais préjugée en toute évidence, que le gouvernement espagnol avait fait sauter le Maine? Ignore-t-il l'existence d'un certain pays,où un pauvre malheureux a pu, sans procès, non seulement avec une parfaite immunité pour les auteurs du crime, mais aux applaudissements de milliers de spectateurs, être d'abord mutilé, puis brûlé vif? Les marchands de St. Louis, parait-il, sont en proie à une brûtante sympathie pour Dreyfus, et ils ont résolu de boycotter la France. Pourtant, c'est dans leur Etat, n'est-il pas vrai. que l'autre jour, deux femmes noires, sur un simple soupçon d'inconduite, ont été fouéttées, jusqu'à ce que leurs vêtements fussent saturés de leur sang? Si les Français ont soumis Dreyfus à un cruel emprisonnement, il ne lui ont toujours pas lacéré le corps à coups de fouet, et ne lui ont pas brûlé les chairs avec de l'acide carbolique. Et encore, en France au moins, il y a eu protestations publiques, en France au moins, il y a eu manifestation nationale contre l'iniquité."

A Montréal M. J. H. Cloran s'est exprimé ainsi à un banquet offert à M. Demers.

L'orateur nous parle ensuite de son culte pour la France, disant qu'il a passé là plusieurs années de sa jeunesse: il nous parle de Paris, la grande ville du bat-le-coeur de l'humanité. Paris, le centre de l'esprit humain. Il rappelle ensuite tout ce que la France a fait pour la cause de la civilisation, pendant vingt siècles. "Aujourd'hui, dit-il, pour une cause futile, pour un misérable procés, on lance l'injure à la face de la France, on dit qu'elle est sans principe et corrompue. Au sujet du procès d'un individu, on insulte tout un peuple. Des gens que cela ne regarde pas du tout prennent cause contre notre ancienne mère-patrie das une cause qui regarde l'honneur et le salut public de la France. Qu'est-ce que les Allemands, les Anglais et les Américains ont à faire dans ce procès? Ces gens veulent boycotter l'exposition de Paris, eh bien qu'ils la boycottent, on pourra se passer d'eux, et l'exposition sera quand même un succès. Mais comme nous sommes des Canadiens, et qu'on insulte la France, l'insulte nous atteint aussi, et nous devons répondre de toutes nos forces. Voulez-vous que je vous disc? J'ai autant confiance dans les sept juges de la cour martiale que dans les sept juges de la cour supérieure.

M. H. Beaugrand termine ains un article intitulé vive la France!

On insulte les officers, les troupiers de l'armée française et l'on a malheureusement réussi à faire passer et à mettre dans la circulation des mensonges que tout coeur français sait souligner d'avance.

On a traité d'imbéciles, de ramollis, d'ânes et de chacals un tribunal d'officiers français, tous sortis de l'Ecole Polytechnique—des patriotes, des savants, des "gentlemen" vieillis au service du pays et qui ne voudraient pas salir leurs mains gantées de blanc, sur la face blafarde de ceux qui nous adressent ces insultes anonymes par voie télégraphique.

Attention! Canadiens, mes frères! On a entrepris de pérvertir vos sentiments français et l'on en veut non seulement à votre langue, mais on en veut surtout à votre amour de la mère-patrie, la France. Tout ce qui vous y rattache est visé, attaqué, calomnié et falsifié.

Cela nous a déjà valu 1837-38 et je ne sache pas que nous soyions plus lâcheurs ou plus poltrons que nos ancêtres.

Relisez les dépêches, discutez-les au point de vue du bon sens et du patriotisme avisé, et vous trouverez entre les lignes la clef de cette campagne anti-française. Observez ce qui se passe à l'étranger et vous verrez que ceux qui crient le plus fort "Au voleur!" le font pour donner le change sur leurs propres méfaits.

M. H. J. Macdonald a declaré qu'il refuserait le droit de vote à quiconque ne pourrait lire et écrire l'anglais! Nous pouvons assurément compter que ce n'est pas celui là qui favorisera la langue française! Qu'en pense M. J. Bernier?

Le Mouton Noir.

AU WINNIPEG THEATRE.

Avez-vous jamais vu ou entendu parler du "mouton noir?" Vous comprenez n'est-ce pas, le mauvais gars, le bout-en-train, celui qui mène le diable dans la famille. Chaque famille a son mouton. Hoyt le fameux gérant de pièce théatrale a le sien; le "Mouton Noir," autrement dit "Hot Stuff," l'héritier d'une immense fortune. Il sera au "Winnipeg" la semaine prochaine. Si vous manquez l'occasion de le voir, vous manquez une magnifique opportunité de vous amuser.

"Le Mouton Noir de la famille," en anglais: "A Black Sheep" est une de ces pièces qui présente un intérêt particulier pour toutes les classes de la société. Prenez Wm. Devere, l'éditeur qui ne quitte jamais sa carabine, son impcsante personalité, sa manière pratique d'enseigner à faire la cour aux amoureux. "Hot Stuff," impersonifié par Georges Allen, un des meilleurs comédiens sur la scène. Gilbert Girard, un Canadien qui vous donne des immitations inimitables; Mattie Keene, la reine du burlesque, les soeurs Beson, etc., etc,, contribuent à former une représentation dont l'ensemble ne peut être surpassé.

Ajoutons que la scène se passe dans les vastes plaines de l'Arizona, où les moeurs des habitants sont encore à l'état de fermentation et vous aure de quoi entretenir vos amis pour plusieurs lunes. Nous vous l'avons dit ne manquez pas de voir cette représentation. Vous en aurez pour votre argent et davantage. Les 21 et 22 Septembre. Prix des places 50c 75c et $1.00.

L'Echo de Manitoba

JEUDI, 21 SEPT. 1899.

Toutes communications concernant la rédaction devront être adressées à M. D'HELLENCOURT, Rédacteur, Boite 1309, WINNIPEG, MAN.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à la semaine prochaine la suite de nos articles sur la colonisation.

Le "Manitoba" et l'Encyclique

Le "Manitoba" est parti en guerre contre un article récemment publié dans le "Temps" par un correspondant manitobain, et que nous ne pouvons à notre grand regret, vû sa longueur, reproduire dans notre journal.

Nous n'avons point à nous mêler personnellement dans la discussion; d'ailleurs à en juger par le ton de la communication susdite, l'auteur paraît être de force à soutenir la lutte contre le "Manitoba."

Toutefois, nous croyons à propos de noter quelques réflexions inspirées par cette polémique.

Une chose surtout nous surprend dans l'attitude actuelle du "Manitoba," c'est l'oubli complet, l'on pourrait dire presque, le mépris, dans lequel il paraît tenir les prescriptions de l'encyclique et les indications très nettes de l'autorité archiépiscopale.

Ainsi il affecte d'ignorer les concessions dont jouit actuellement la minorité manitobaine, concessions reconnues par Mgr Langevin lui-même comme "véritables," dans ses récents discours à Sainte-Anne et à Lorette.

Quand il ne nie pas carrément ces concessions le "Manitoba" en nie la valeur; il les traite comme des quantités négligeables, sans conséquences et sans effets.

Il se refuse à accepter la réalité de ces concessions, malgré les déclarations fort nettes de son archevêque lui-même.

Il nous sera permis de préférer la parole et l'appréciation de Mgr Langevin à celle de MM. Bernier, et puisque les assertions de ces derniers sont absolument contraires à celles de Sa Grandeur, la conclusion est facile à déduire.

MM. Bernier dénaturent sciemment et de parti pris les faits.

Pour notre population ici, cela n'a pas d'autre conséquence que de discréditer la coterie Bernier, et les gens de nos paroisses qui savent à quoi s'en tenir, ne sont point disposés à prendre pour des lanternes, les vessies du "Manitoba."

Mais pour les journaux et la population de la province de Québec il en va différemment, et c'est là le champ qu'exploite le confrère peu scrupuleux.

D'autre part nous ne voyons pas comment la coterie Bernier peut concilier son attitude actuelle avec les enseignements de l'encyclique.

Quand les chefs de la coterie viennent déclarer avec emphase qu'ils rejettent aussi loin que possible, la simple proposition d'une alliance avec Greenway, ils ne paraissent guère, suivant les expressions de l'encyclique, "admettre qu'il y ait plusieurs lignes de conduite pour atteindre le but que poursuit la minorité," ils paraissent encore moins décidés "à peser mûrement ce qu'il y a de mieux à faire."

Quand ils prennent pour but de toute leur politique "la dégringolade du gouvernement Greenway," nous cherchons en vain "cette prudence, cette modération, cette douceur" dont le St Père recommande d'user.

Comment concilient-ils leur attitude avec les paroles suivantes:

"C'est pourquoi, partout où la loi, ou LE FAIT, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage les dangers, il convient tout à fait et il est utile qu'ils en usent, et qu'ils en retirent le meilleur parti possible."

Pour nous, nous n'hésitons pas à le déclarer, la politique que préconise le "Manitoba" est la négation absolue de la direction précitée.

C'est très joli de nier les concessions, de nier la bonne foi, la bonne volonté, de nier toujours et quand-même, pour éviter de se conformer à cette encyclique, mais, c'est vraiment par trop enfantin.

C'est une politique d'autruche se cachant la tête derrière un caillou pour ne pas être vue!

C'est une politique d'enfant rageur et boudeur qui ne veut pas avouer qu'il a tort, mais tout cela n'a qu'un temps, le "Manitoba" semble l'oublier trop facilement.

Le "Manitoba" consacré par son directeur au Sacré Cœur de Jésus aura, nous l'espérons, à cœur de réparer les erreurs du passé; ce serait à désespérer de tout désormais, si malgré un tel acte de dévotion notre confrère refusait de suivre les conseils du Souverain Pontife et persévérait dans les malheureux mensonges du temps passé.

L'Affaire Dreyfus et la France

Un Français, un officier, c'est-à-dire un de ceux sur qui la France se repose du soin de veiller à la sécurité nationale, un des dépositaires de son honneur, est accusé d'avoir lâchement trahi sa patrie.

L'honneur de la France, celui de l'armée exigent qu'on élucide la question.

Il est donc traduit devant un tribunal composé de ses pairs, d'officiers qui par solidarité, par confraternité militaire désireraient pouvoir épargner à l'armée l'humiliation qui rejaillirait sur elle du fait même de la trahison; et cependant, malgré leurs répugnances, ces officiers, esclaves de l'honneur se voient forcés de reconnaître la culpabilité de l'accusé.

Or, il se trouve que le condamné, que Dreyfus est un Juif.

Les officiers, ses juges et ses camarades, malgré leurs préventions légitimes en faveur d'un membre de leur famille, malgré leur répugnance à admettre le déshonneur d'un frère d'arme, se sont inclinés devant les preuves fournies.

Obéissant à des sentiments de solidarité semblable les coreligionnaires de Dreyfus se refusent cependant à admettre sa culpabilité.

Il est vrai qu'il n'ont point connaissance, eux, des preuves sur lesquelles s'est établie la conviction des juges militaires; le secret même dont s'est entouré le tribunal militaire, secret qui d'ailleurs s'attache en tout pays à ces sortes de procès, leur fournit un prétexte merveilleux pour récriminer sur le bien-fondé de la condamnation.

Les stupides et malsaines déductions qu'une certaine presse tire du rapprochement de la trahison et de la qualité de juif de Dreyfus, les excitations déplorables qui en découlent contre la population juive en général, sont des motifs nouveaux et puissants pour la race israélite de s'attacher à la cause de leur compatriote

Dès ce moment l'affaire Dreyfus n'est plus seulement une affaire entre la France et Dreyfus, une question de défense et d'honneur national, c'est la lutte de la nation juive contre la France.

Toutes les jalousies latentes contre le prestige et l'influence de la France, tous les secrets espoirs des diplomatis étrangères s'attachent à cette question; comme la boule de neige l'affaire Dreyfus se grossit encore sur un passage de tous les enthousiasmes irraisonnés, de tous les prosélytimes de justice et de liberté, de toutes les haines enfin contre le militarisme.

Les colonies juives éparpillées en tous les coins du globe, et d'une solidarité si absolue, forment le réseau de ces mailles innombrables qui aujourd'hui enveloppent la France dans le filet d'une immense conspiration.

Pendant six ans l'araignée juive tapisse sa toile, en reserre les mailles autour de sa victime, la guettant, prête à s'élancer sur elle.

Elle a eu l'habileté suprême de s'assurer le concours d'une légion de travailleurs, complices conscients ou inconscients, soigneusement entretenus dans leur enthousiasme ou leur haine par les mensonges perfides d'une presse à sa dévotion.

La France, contre qui si souvent sont venus battre les flots des coalitions européennes, fût restée insensible à ces clameurs étrangères; si par malheur le poison savamment élaboré, le doute, ne fut entré dans les veines d'un certain nombre de ses fils, dont le vieux sang gaulois prompt à l'enthousiasme s'est dès lors passionné pour la victime possible.

Mère sensible et juste, elle offre au condamné de 1894, les chances d'un nouveau procès, et à Rennes pendant cinq longues semaines, au grand jour des audiences publiques, accusateurs et défenseurs ont tout loisir de travailler au triomphe de la vérité.

A nouveau Dreyfus est déclaré coupable.

Alors se produit un déchaînement de haine, de violence et d'outrages sans équivalent dans l'histoire du monde.

D'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, du Canada même, s'élève un concert de clameurs contre la France et le peuple français.

La France est dénoncée par ces paragons de vertu, on la veut mettre au banc des nations.

On croirait vraiment que tous ces gens-là ont des grâces spéciales puisqu'ils prétendent, eux qui ne connaissent en somme de la cause que par des rapports tronqués, des dépêches d'une partialité incontestable, juger en dernier ressort et incriminer le verdict d'un tribunal seul à même de connaître tous les détails et le dossier complet.

Si jamais l'on avait pu douter un seul instant des passions qui s'agitent autour de cette affaire Dreyfus, et qui depuis longtemps se sont substituées à la cause première, la campagne échevelée de dénigrement, qui depuis une semaine se poursuit dans les colonnes de la presse étrangère suffirait à convaincre tout homme impartial

La France généreuse, la France chevaleresque, la France flambeau de l'humanité, offusque de son éclat trop d'yeux jaloux; le prétexte leur a semblé bon pour discréditer la France, souiller sa réputation, ternir et flétrir son auréole de justice et de générosité. C'était l'atteindre dans sa gloire même.

Mais cette vague de boue glissera sur le marbre poli dont est fait la renommée de la France, sans y laisser de traces.

Un vol de corbeau peut durant quelques secondes nous dérober l'éclat du soleil, sans que pour cela l'astre de lumière ait à en souffrir.

L'Anglification Forcee

Nous avons dit dans notre dernier numéro tout ce qu'il y avait d'odieux et de fanatisme anti-français dans la mesure annoncée par M. H. J. Macdonald qui voudrait désormais priver du droit de suffrage ceux qui ne pourront lire et écrire l'anglais.

Nous avons appuyé nos dires sur les paroles même de M. Macdonald et les articles de son organe, si bien qu'il ne peut plus aujourd'hui subsister aucun doute sur la portée véritable de la mesure proposée.

Nous ne sommes pas les seuls d'ailleurs à professer cette opinion et voici quelques extraits d'un article de la "Vérité" sur ce sujet.

"La campagne du parti tory est donc réellement dirigée contre la langue française, nous nous en doutions bien, nous en avons aujourd'hui la preuve dans l'aveu échappé à l'organe de ce parti.

Sous prétexte d'atteindre les Slaves, on veut forcer les Canadiens-français de Manitoba à s'angliciser. Voilà l'affaire en deux mots, in a nut-shell.

Le "Telegram" fait de la pure hypocrisie en disant qu'il ne croit pas que cette épreuve inique prive plus de Canadiens-français que de Canadiens-anglais du droit de suffrage. Il sait à merveille que les nôtres surtout en souffriront."

Et la "Vérité" termine ainsi:

"Voilà encore de l'hypocrisie! Tout le monde sait que certains Anglais du Manitoba n'en veulent tant à ces "hordes slaves" de la Galicie que parce qu'ils ont découvert tout à coup que ces immigrants sont pour la plupart des catholiques, et que ceux qui ne le sont pas ne deviendront jamais protestants et s'angliciseront bien difficilement.

Ils croyaient que les Galiciens allaient grossir la majorité anti-catholique. Aujourd'hui ils s'aperçoivent de leur erreur, voilà pourquoi ils voudraient les priver du droit de suffrage!

Les Canadiens-français ont beaucoup moins à craindre des "hordes slaves" au point de vue de la religion catholique, et même de la langue française que des "hordes anglo-saxonnes" auxquelles le "Telegram" et M. Macdonald font appel.

Le "Telegram" et ses amis le savent et voilà la véritable explication de leur zèle contre les Galiciens.

Et ils ont l'audace de dire qu'en faisant la guerre aux "hordes slaves" ils veulent protéger les intérêts des catholiques et des Canadiens-français!

Tas d'hypocrites!"

Comme elle le dit elle-même, la "Vérité" a fait sortir le chat de la poche.

Tout cela n'empêchera pas le "Manitoba" de se déclarer satisfait et content du projet de M. H. J. Macdonald.

M. Joseph Bernier a autre chose à faire pour le quart d'heure que de s'occuper de niaiseries pareilles; il se contente de différer d'opinion avec M. Macdonald; il sera temps suivant lui de s'occuper de combattre une fois le chef de son choix arrivé au pouvoir!

M. Bernier fait sans doute partie de la catégorie des Canadiens-français intelligents du Manitoba qui, suivant le "Telegram," supportent de tout cœur la proposition de M. Macdonald!

Voilà un compliment dont il peut à bon droit être fier.

Qu'en pensez-vous?

Un Surplus de $5,000

Les journaux conservateurs sont fort en peine pour critiquer la politique financière du gouvernement Laurier.

Il n'est pas facile, en effet, de mordre sur des budgets qui offrent des excédents superbes, ni sur une politique dont le résultat indéniable est pour le Dominion une ère de prospérité sans pareille.

Voici par exemple qu'on vient de publier le résultat de l'année financière finissant le 31 juin.

Le surplus est de $5,000,000! un joli chiffre n'est-ce pas?

Le revenu par rapport à l'année dernière a augmenté de $6,500,000, tandis que les dépenses n'ont augmenté que de $3,000,000.

Et les ardents tories qui criaient tant, à propos de cette augmentation des dépenses budgétaires se voient ainsi obligés de ronger leurs poings en silence.

En silence, pas tout à fait, ils ont la partisannerie tenace.

Les voilà qui se lamentent ... les conséquences désastre... d'une politique qui suivant ... néglige de faire des écono... de mettre de côté en pré... des années mauvaises à ve...

On pourrait simplem... répondre, en leur de... pourquoi eux-mêmes ... jamais songé à tant de ... et de prévoyance du ... ils étaient au pouvoir ...

Bien loin de me...ttre ... nos amis les bon... gnaient alors les dé...ficits ... après les autres.

Ils sont devenu... et exigeants dep...uis ... les budgets se chiff... surplus!

Mais, il y a mieu... vernement libéral ... bonne voie en ... surplus aux amél... mées par le dé... notre contrée.

Le Canada es... neuf, où bien ... à créer ou à ... vraie politic...

(Voi...

Chronique agricole.

(Ecrite pour "l'Echo.")

Si vous le voulez bien, mes ...is, nous parlerons aujour...'hui, d'un produit qui vous in...esse presqu'autant que le blé; ...us l'avez déjà deviné, c'est le ...omage.

Le fromage en effet, surtout ...s nos paroisses canadiennes-...çaises, où généralement on ...ivre de préférence à la cul...e mixte, joue dans le budget ... cultivateur un rôle d'une ...e importance égale à celui ... blé.

... preuve en est dans le fait ... la moitié des fromageries ...antes au Manitoba, sont si... dans les paroisses françai... et dirigées par des Cana...s-français.

...oilà un résultat dont vous ... le droit d'être fiers. Avec ... notons que l'année dernière ...t une paroisse française ... de Sainte-Aune qui rem...t le premier prix pour le ...ge à l'exposition de Win..., et cette année c'est encore ... paroisse française celle de ...e qui a décroché la tim...

... hurrah pour la population ...e du Manitoba!

...que nous tenons la tête, il ... pour nous de ne point ...isser distancer n'est-il ...i? et pour cela il convient ...s tenir au courant de ... les améliorations qui se ...ent un peu partout.

... faut de toute nécessité per...nner nos méthodes, et nos ...s afin de rendre ...ication de plus en plus ...

..., non seulement pour ... notre réputation, mais ... que en réalité, le fro... une merveilleuse ...nus pour le culti...ure d'autant plus ...'elle donne des ...es, exempts des ...elles sont su... de grains.

...lechance extra... ...ultivateur qui ... troupeau de ...nées, bien nour..., est certain à la ... de so... e d'empocher une ...tte.

...me ... fermiers savent ... s'...ndre pour s'as... ...e ribambelle de ...lles, pour qui la ...es est plutôt un ...il, tout est profit ...ue verse en leurs ...te des belles meu...e aux flancs rebon...

... dire bien haut pour ... le monde s'en con... l'industrie fromagère ...sance de nos parois... plus sûrement que la F... blé.

n... e veut pas dire cepen... ...égliger cette dernière; mai... ux peuvent et doivent Mon... pair ... comme dit le proverbe ...ur s plusieurs cordes à d... ès ...

...ant bavarde et j'allais ou... p... t il ... principal de ma faire ré... effet vous faire pecter le ... nombre de re... que par s... e importance ca... valoir la m... es par M. James mi la popu... commissaire de Winnipeg. ... de l'industrie ... Pendant t... le comité de la ... mmunes. séjour parmi ... re votre profit. ... l'objet d'... savoir que le ...tamment ...gla..., notre samedi soir, de ... de fromages, juge Prud'homme ... ièrement un du R. M. Cherrier ... consistance. Son Honneur le ... mage plutôt ...rdi soir, de M... genre de ...d. ... able que ... chambre

d'affinage soit toujours fraiche; elle ne doit pas dépasser 65°.

Et voici pourquoi; ce genre de fromage dès qu'il se trouve soumis à l'action de la chaleur perd une partie de sa saveur et par suite de sa qualité.

Le gouvernement s'est occupé d'assurer les conditions voulus pour les transports; les entrepôts frigorifiques, les wagons frigorifiques et enfin la dernière innovation, celle de chambres spéciales munies de ventilateurs à bord de navires, ont résolu le problème.

Il ne s'agit plus maintenant que d'assurer la parfaite fabrication, et cela dépend exclusivement de vous.

Pour rendre le fromage plus mou, il suffit de porter le caillé à une température un peu moins élevée et de le brasser un peu moins.

Il peut être mou sans aucun risque lorsqu'on l'affine à une basse température.

Pour arriver à obtenir cette température voici les précautions à observer.

Dans un bâtiment déjà construit, on couvre entièrement l'intérieur des murs de la chambre d'affinage, le plancher et le plafond de deux épaisseurs de papier, sur ce papier on pose ensuite une épaisseur de planche.

Ceci a pour but d'empêcher l'air chaud du dehors de s'introduire en dedans.

Dans un bâtiment qu'on construit il est préférable de mettre une épaisseur de papier entre deux rangs de planches pour chacune des parois internes et externes, le plafond et le plancher.

La chambre d'affinage doit avoir aussi des double châssis pendant l'été et des volets aux fenêtres; également des doubles portes.

Enfin, pour assurer la ventilation on fait arriver l'air dans la chambre par un conduit souterrain en poterie enterré à quatre pieds de profondeur sous terre, de 100 pieds de longueur environ afin de donner à l'air le temps de se refroidir.

Ce conduit débouche dans le plancher et doit avoir une ouverture d'environ 100 pouces carrés pour une chambre de 30x20.

L'air chaud s'échappe par un ventilateur au plafond. Par ce moyen l'aération de la chambre et son refroidissement sont assurés.

Pendant les jours les plus chauds on pose des blocs de glace sur des rateliers fixés le long du mur; l'air se refroidit à leur contact.

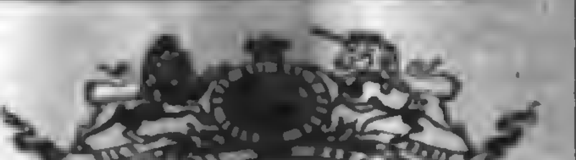
Le plancher, je le répète, doit être aussi doublé, de papier afin qu'il ne puisse pénétrer d'autre air dans la chambre que celui amené par le conduit souterrain.

Pour éviter la moissisure, on met une petite quantité de formaline dans un vase en verre, et on laisse tremper dedans un petit linge en guise de mèche. La formaline en s'évaporant empêchera toute moisissure.

Tout cela n'est pas bien difficile ni bien compliqué et quant à la dépense qui en résulte elle est compensée par ceci que pour le fromage affiné à une basse température la perte est diminuée de près d'une livre par fromage, de sorte qu'en évitant cette perte de poids pendant une année on gagne la moitié du coût des améliorations faites à la chambre d'affinage.

Ces remarques n'intéressent pas seulement les fabricants de fromage, elles intéressent tous les patrons, il est bon qu'ils les connaissent pour qu'ils insistent eux-mêmes auprès du fromager afin qu'elles soient mises à exécution. Il y va de l'intérêt général.

WHIP.



Des Soumissions cachetées adressées au soussigné et portant la surcription "Soumission pour l'exhaussement des Casernes à Régina," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 27 Septembre 1899, pour l'exhaussement des Casernes à Régina et la construction de fondations pour ces édifices.

Les plans et devis pourront être vus sur demande, aux Casernes, à Régina, au bureau de M. D. Smith, Commis des Travaux, à Winnipeg, et au Département des Travaux Publics à Ottawa.

Les soumissions devront être faites sur des formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionneires eux-mêmes; aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque incorporée égal à dix pour cent de son montant, et payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par Ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 5 Septembre 1899.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

367 Rue Principale
WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.
M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.
M. ED. GUILBAULT, 2E VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.
M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.
M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—En activité depuis le 18 juin 1899.

	Allant au Sud quitte.	Allant au Nord quitte.	Arrive.
Winnipeg—Mardi, Mercredi Jeudi, Samedi..........		7 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi..........			19 K
P.-la Prairie—Mardi, Jeudi, Mercredi, Samedi		9 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi			16 30
Gladstone—Mardi, Jeudi..		11 K	
Mercredi, Samedi..........		11 30	
Lundi, Mercredi..........	14 55		
Mardi, Vendredi..........	14 30		
Dauphin—Mardi, Jeudi, du Sud.			15 K
Mercredi, Samedi, du Sud.			17 20
Jeudi à Cowan.		15 30	
Samedi à Cowan..........		18 30	
Mardi, Jeudi à Winnipeggosis..........		16 K	
Mardi, Vendredi..........	8 30		
Lundi, Mercredi..........	10 45		
Vendredi de Cowan..........			6 35
Cowan—Jeudi			19 50
Samedi			22 50
Vendredi..........	2 30		
Lundi	6 K		
Winnipegosis-Mardi, Jeudi.			18 15
Mercredi	7 K		
Vendredi	5 K		

D. B. Hanna,
Superintendant
WINNIPEG.

Chapatin le tueur de Lions.

NOUVELLE.

(A suivre.)

X.—L'AFFUT DU SOIR DANS UN BOIS DE LAURIERS-ROSES

Le caravansérail était situé à une heure environ d'une petite rivièra où de plusieurs lieues à la ronde les fauves venaient se désaltérer tous les soirs. C'est là que Chapatin devait se rendre, s'il voulait surprendre la panthère. Les gens du caravansérail l'avaient entendue rugir de ce côté.

Donc, vers les six heures de l'après-midi, le chasseur se mit en route, portant un fusil sur chaque épaule, à sa ceinture un long couteau de chasse et un revolver. Dans ce belliqueux accoutrement, il dut traverser un camp de chasseurs d'Afrique, revenant d'une expédition dans l'intérieur et regagnant leurs quartiers d'Alger. Les tentes étaient dressées, lesfeux allumés, les chevaux au piquet. Les soldats préparaient la soupe, les officiers jouaient aux trois sauts. Tous virent passer avec étonnement l'intrépide Chapatin, qui traversa le campement, sans sourciller, la tête haute et ses deux fusils sur l'épaule, comme on représente Robinson Crusoë.

Le jour tombait. C'était l'heure où la couleur violette, chère aux crépuscules d'Orient, envahit la nature. Les chacals commençaient à aboyer. On voyait vaguement des formes inconnues se glisser derrière les broussailles.

Le bon Tarasconais marcha longtemps devant soi;—enfin une fraicheur soudaine vint l'avertir qu'il approchait de la rivière, et bientôt il vit l'eau reluire aux dernières clartés du jour. Il s'installa commodément dans un petit bois de lauriers-roses; en face, sur l'autre berge, un bois touffu de lentisques allait s'assombrissant de plus en plus, et l'on distinguait à peine encore sur le sable jaune les traces faites par les fauves pour descendre jusqu'au lit de la rivière.

Chapatin piqua son couteau dans le sol devant lui, mit un de ses fusils à son côté, arma l'autre et attendit.. Des grues passaient sur sa tête à de grandes hauteurs, en chantant lamentablement. Il songeait à ses amis, il revoyait les boutiques de Tarascon, la place du Marché.. C'était l'heure où on allumait le gaz... La panthère était un animal bien dangereux et bien rusé.

Ici un bruit dans le feuillage le fit tressaillir... La nuit était bien noire... Pas de lune!... Il entreprenait là une chasse qu'il ne connaissait pas du tout... C'était s'exposer bêtement... D'abord il était chasseur de lions, de quoi se mêlait-il?

Ici un chacal s'approcha près de lui...Le froid commençait à le saisir... Il ne voyait plus son point de mire... Notre-Dame de la Garde, veillez sur nous!

Au bout d'un quart d'heure de monologue, le tueur de lions, pris d'un accès de peur, mais d'une peur nerveuse, folle, irraisonnée, d'une rage de peur enfin, ramassa ses fusils, et, bondissant à travers le petit bois de lauriers-roses se mit à fuir, les dents serrées, vers le caravansérail dont on voyait les croisées, briller dans le sombre lointain.

Sur le sable de la rive, le couteau de chasse resta planté, pareil à ces croix commémoratives qu'on trouve dans les campagnes désertes, et qui, toutes, rappellent un crime ou un accident.

XI.—LE SOIR D'UN JOUR DE MARCHE

En se réveillant, le lende main matin, dans une chambre remplie d'un joyeux soleil, au milieu du caravansérail plein de bruit et de mouvement, Chapatin rougit de ses faiblesses de la veille et jura de s'en venger sur le premier lion qu'il rencontrerait.

Un Arabe, domestique au caravansérail, ayant appris le désir du Tarasconàis, lui proposa de le conduire aux Matmatas, où il trouverait sûrement son affaire.

Voilà mon Chapatin aux anges: vite une carriole pour lui et ses bagages!.. L'Arabe monte sur le siège, prend les rênes, et fouette, cocher! Cette fois, guidé par ce complaisant indigène, Chapatin tenait son lion, c'était sûr. La route commença gaiement. L'Arabe, peu causeur, comme tous ses compatriotes, chantait avec son nez quelques airs nationaux, regardait de droite et de gauche dans les fourrés de lentisques en faisait claquer son fouet. Chapatin, tantôt dans la carriole, sa carabine sur l'épaule, Chapatin se recueillait comme à la veille dn plus grand acte de sa vie.

On marchait depuis quelques heures et la chaleur commençait à devenir accablente, quand le Tarasconais eut la bonne idée de faire un petite halte à l'ombre épaisse d'un bouquet de figuiers de Barbarie; il plaça donc sa carabine à ses côtés, fit signe à l'Arabe de ne pas trop s'éloigner, et s'endormit profondément sur l'herbe..

Quand il rouvrit les yeux, Chapatin regarda autour de lui.. O stupeur; l'Arabe et la carriole avaient disparu. Un frisson subit traversa le corps de l'infortuné chasseur.... Toutes les histoires qu'on lui avait contées sur la mauvaise foi des Arabes lui revinrent à l'esprit... Il voulut courir, appeler, jurer, pester, supplier.. Rien n'y fit!... L'Arabe et la carriole s'etaient très sérieusement évanouis... Et, maintenant, qu'allait-il faire?

Le voleur avait emmené avec la carriole les deux caisses d'armes, le sac de nuit, et la pharmacie, et tout.. Il ne restait plus à Chapatin que sa carabine, des balles, de la poudre, sa ceinture, sa chechia et ses houseaux Louis XV.. Pouvait-il s'aventurer ainsi dans une chasse aussi périlleuse? Raisonnablement, pouvait-il aller attaquer le lion sans son alcali, son sparadrap, son arnica, etc.... etc....? Non! Non! pas de bravades inutiles.... Il n'y avait peur le moment qu'une chose à faire, retourner au caravansérail, envoyer sa déposition au bureau arabe et attendre qu'on eût retrouvé le voleur, les caisses d'armes, le sac de nuit et la pharmacie. La justice militaire est prompte, ce ne serait pas long.

Les choses étant ainsi, Chapatin s'orienta vers le caravansérail dont il était éloigné d'au moins sept bonnes lieues, et reprit sa route d'un pas nerveux, pour ne pas arriver trop avant dans la nuit.

Tout en marchant, il jurait comme un damné, s'irritait de ces nombreux contretemps, et songeait amèrement que la belle Mme. Tholozan attendait toujours la peau promise

Chapatin marchait depuis deux heures, et le soleil commençait à descendre à l'horizon, Quand, au détour d'un petit bois, au bord d'une mare presque à sec, le Tarasconais s'arrêta stupefait.

Là, en face de lui, à quelques pas à peine, un lion énorme, énorrrme, reposait—la tête entre ses pattes... D'abord, Chapatin eut froid, puis il eut chaud, puis enfin il se remit et n'eut ni froid ni chaud.

Une pensée pour ses amis, un regard pour ses amorces—ce fut l'affaire d'une seconde—et, calme, il s'abrita derrière un buisson.

Le lion ne bougeait pas... Chapatin attendit un moment que sa majesté voulût bien se réveiller, puis, impatienté de ce long sommeil, il commença à agiter son buisson en faisant: Frrrr! frrrr! Le lion ne bougea pas... Chapatin lui lança de petits cailloux, et finalement une pierre. La colère commençait à le gagner à la fin.

XIII.—D'UNE PEAU DE LION QUI COUTE TRES CHER A CHAPATIN.

Alors le lion se leva.

Il se leva lentement, promena autour de lui sa grande face majestueuse, agita sa crinière comme un drapeau, et assura ce fauve pavillon d'un bâillement formidable: "Ouououaa!" En joue! feu! Les échos eurent une double besogne: Le lion—avec une balle dans chaque œil—tomba lourdement sur ses pattes. (Ce coup double était un coup rêvé par Chapatin, lors de ses visites à la ménagerie de Tarascon) Ivre de joie, le héros tarasconais sortit de sa cachette, en entonnant un chant de triomphe... Des cris de rage, des hurlements de douleur, répondirent au Te Deum de Chapatin, en même temps qu'une demi-douzaine d'Arabes—venus on ne sait d'où—l'entouraient avec une pantomime menaçante...

Ils lui montraient le lion mort, et en agitant leurs bras velus, semblaient dire:

—Pourquoi l'as-tu tué?

Le tueur de lions, après un moment de stupeur, comprit enfin ce qu'il avait fait...

Le lion qu'il venait d'abattre était le lion aveugle et apprivoisé qu'on promenait dans Orléansville, et les Arabes étaient ses cornacs... Dès lors tout s'arrangea... Chapatin paya aux arbicos le lion qu'il leur avait tué; il se réserva seulement la peau, qu'on promit de préparer et de lui envoyer à Alger... Rentré à Orléansville, il se garda bien de faire chercher son voleur; il préféra payer au caravansérail la carriole et le cheval, et perdre sans retour ses armes, son sac de nuit et sa pharmacie, plutôt que de s'exposer à ébruiter ses mésaventures.

Une fois les comptes réglés, Chapatin se décida à rentrer à Alger... Son malencontreux coup de fusil 'avait dégoûté profondément de la chasse aux lions, mais non pas de la gloire qu'elle procure; car, dès qu'il eut reçu la peau de sa victime, il l'envoya à la belle madame Tholozan, avec un lettre des plus émouvantes, qui fut reproduite par tous les journaux du Midi, et dans laquelle il racontait les horribles dangers qu'il avait courus pour tuer son premier lion. Chapatin annonçait, dans la même lettre, qu'il resterait encore pendant trois mois en Algérie, à continuer cette chasse, qui débutait si heureusement.

Ces trois mois, le Tarasconais les passa dans une jolie maison de campagne qu'il avait loué aux environs d'Alger, et pendant tout ce temps, il se livra exclusivement à la chasse à la bécassine, comme ces chasseurs algériens dont il s'était tant moqué... Tous les quinze jours environ, il écrivait au dix-huit de Tarascon pour annoncer la mort d'un nouveau lion; s'il n'envoyait pas les peaux, c'est que la balle les avait gâtées.

Quand Chapatin rentra dans se ville natale, il faillit être noyé sous une pluie de roses.

ALPHONSE DAUDET.

La chanson de l'Echo.

Rodant triste et solitaire
Dans la forêt du mystère,
J'ai crié, le coeur très las:
"La vie est triste ici-bas!"
"L'écho m'a répondu: Bah!"

Puis d'une voix si touchante:
"Echo! la vie est méchante!"
"L'écho m'a répondu: Chante!"

"Echo! écho des grands bois!
"Lourde, trop lourde est ma croix!"
"L'écho m'a répondu! Crois!"

"La haine en moi va germer:
"Dois-je rire ou blasphémer?"
"Et l'écho m'a dit: Aimer!"

Comme l'écho des grands bois
Me conseilla de le faire,
J'aime, je chante et je crois.
..Et je suis heureux sur terre!"

THEODORE BOTREL.

Prière à ceux qui ne sont pas abonnés de déc er le coupon et de nous le renvoyer après en avoir rempli les b s.

A l'Éditeur du journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR,

Sous ce pli vous trouverez la somme de pour.................... mois d'abonnement à votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA que vous voudrez bien m'envoyer à l'adresse suivante:

Nom..........................

Paroisse..........................

Province..........................

(Suite de la 2ième page)

ment sage et prévoyant ne consiste pas à enfouir les piastres dans les coffres-forts pour les y laisser dormir, mais bien au contraire à aider à la création des voies, des canaux et autres nécessités qui en permettant au commerce et à l'industrie de se développer, assurent l'avenir du pays.

Le cultivateur qui emploie ses économies à acheter des animaux, à améliorer ses terres et ses bâtisses est plus malin que celui qui prudemment cache ses billets dans son armoire.

Le premier retirera 25 p. c. de son argent, le second 3 p. c.

Quel est le sage ?

Si le "Manitoba" n'a pas de meilleure raison à apporter contre le gouvernement fédéral, il gagnerait certainement à se taire.

Il est vrai que " les fonds de réserve " c'est une idée fixe chez notre confrère, et qui ne date pas d'aujourd'hui.

Hélas !

Pas d'Engouement du Tout !

Appréciation d'un confrère sur la politique de M. H. J. Macdonald :

" Hugh John Macdonald se [illegible] de corriger tous les abus du régime Greenway . . . . sauf [illegible] ux plus criants: l'abolition [illegible] écoles séparées et l'abolition [illegible] usage officiel de la langue française. Il va bouleverser [illegible] l'œuvre de Greenway . . . [illegible] ces deux points, les [illegible] intéressent vraiment [illegible] catholiques et les Canadiens-[illegible], il va maintenir le statu [illegible] Les deux lois iniques du [illegible] Greenway sont des lois [illegible], cette partie de sa [illegible] est sacrée, M. Macdonald [illegible] touchera pas !

[illegible] prenons que les ca[illegible] les Canadiens-fran[illegible] ne soient pas [illegible] l'endroit de M. [illegible] comprenons [illegible] soient hostiles. [illegible] ement pour M. [illegible] donald nous sur[illegible]e.

[illegible] "[illegible]" se rassure, l'en[illegible] dit est exclusive[illegible] à un petit comité. [illegible] es ont le nez trop [illegible] avoir point flairé de [illegible] le loup sous la [illegible] n dont la coterie [illegible] d'affubler H. J. [illegible]

[illegible] Qui Rapporte [illegible] nefice.

[illegible] sait que le gou[illegible] rier n'a accordé [illegible] construction du [illegible] aux Corbeaux [illegible] expresse et for[illegible] P. R. réduirait ses [illegible] rt dans l'Ouest. [illegible] veaux, en vertu de [illegible] sont en vigueur [illegible] tembre courant et [illegible] baissement de trois [illegible] es. [illegible] ieux saisir toute [illegible] n'a qu'à consulter [illegible] te de la récolte [illegible] tiou faite par [illegible] l'agriculture à [illegible]

	Minots.
Blé	33,504,766
Av[illegible]	23,003,126
Or[illegible]	5,532,972
[illegible]	296,208
[illegible]	65,626
Po[illegible]	26,637
	[illegible]2,429,335

De [illegible] environ 1[illegible] millions seront [illegible] exportation. Que [illegible] s grains [illegible] expédiés par la [illegible] e du [illegible] par une autre [illegible] e, il y [illegible] e réduction de [illegible] livres dans le [illegible]

coût du transport, car l'abaissement des tarifs sur une ligne entraine fatalement l'abaissement du tarif sur les lignes concurrentes.

Or, cette réduction représentera une somme d'environ $750,000 dans les poches des cultivateurs du Manitoba.

D'autre part, les effets et marchandises venant de l'Est seront transportés par le C. P. R. d'après un tarif bien moins élevé; les principales réductions sont de $33\frac{1}{3}$ pour cent pour les fruits; 20 p. c. pour le pétrole; 10 p. c. pour les instruments aratoires, etc. etc

Cela suffit pour démontrer que l'arrangement du chemin de la Passe aux Corbeaux est d'un avantage extraordinaire à la population agricole de l'Ouest.—La Patrie.

CORTICELLI HOME NEEDLEWORK

Tel est le titre d'une revue publiée par la Cie Corticelli Silk et consacrée aux travaux de dames.

Cette revue parait quatre fois par année, chaque numéro contient 100 pages, illustrées à profusion de modèles de travaux de tous genres.

C'est un ouvrage précieux pour les femmes qui y trouveront quantité de modèles ravissants, et des renseignements précieux pour exécuter, dentelles, crochets, broderies; tous ces travaux charmants qui occupent la femme d'intérieur et donnent au "home" un cachet particulier.

L'abonnement est de 25c par année et l'on peut s'abonner au bureau de L'ÉCHO DE MANITOBA, boite 1309.



Avis de Demande de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons, du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF,

Solliciteur pour la Demanderesse.

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.

Cours d'Art Culinaire

PAR

MISS LIVINGSTONE.

OUVERTURE

Le Mercredi 20 Septembre à 3 heures 30, dans la nouvelle salle à l'angle des rues Main et Market, audessus de la boutique de sellerie (maison Hutchings.)

ORDRE DES CLASSES.

Le lundi et le jeudi de 3 à 5 heures, Cuisine transcendante.

Le mardi et le vendredi de 10 heures à midi.—Cuisine Bourgeoise.

Le mardi et le vendredi de 8 à 10 heures du soir.—Cuisine choisie.

Le mercredi de 3 à 5 heures.—Leçons détachées sur des sujets spéciaux.

Le samedi de 10 heures 30 et à midi leçons à l'usage des jeunes filles des écoles.

PRIX

Série de 10 conférences (avec leçons pratiques $3.00

Série de 20 conférences (avec leçons pratiques) $5.00.

Classes du matin et de l'après midi, prix d'entrée 50 cts.

Classes du soir, prix d'entrée 35 cts.

Classes des jeunes filles des écoles, prix d'entrée 15 cts.

Les billets de série sont communs entre les membres d'une même famille.

Conférences d'Ouverture gratuites où l'on traitera de

La préparation économique des viandes.

Le mercredi 20 Septembre à 3 heures 30 et à 8 heures du soir.

NOUVELLES LOCALES.

Les travaux à l'archevêché, sous la direction de M. Cinq-Mars. avancent rapidement.

M. N. McDonald est en train de faire construire une jolie maison sur la rue Taché, à Saint-Boniface.

Mdelle E. Martin, institutrice à Dauphin, est retenue chez ses parents, à Saint-Boniface, pour cause de maladie.

MM. McNeil et Meyers, les tailleurs fashionables, ont changé d'adresse. Ils sont maintenant sur l'avenue du Portage, en face de l'hôtel Queen's.

Dimanche dernier, à l'issue de la messe, les dames de Saint-Boniface se sont réunies et ont décidé d'organiser un bazar pour venir en aide à la construction de la nouvelle cathédrale qui doit s'élever à Saint-Boniface.

La chasse aux poules de prairie s'ouvre cette année le 1 octobre, mais comme ce jour-là est un dimanche l'ouverture se trouve retardée par le fait jusqu'au 2. Les pénalités pour quiconque est surpris chassant le dimanche sont des plus fortes.

Une preuve évidente de l'accroissement de la population de Winnipeg se trouve dans ce fait que l'on ne peut plus trouver une seule maison vacante à louer. Une conséquence forcée sera d'abord un renchérissement des loyers cet hiver, et l'année prochaine une construction active de maisons particulières.

Madame Jos. Roy, de Saint-Boniface, est partie dimanche dernier pour une promenade de quelques semaines chez ses nombreux parents et amis de Letellier et de Saint-Joseph. Madame Roy passera quelques jours à Saint-Jean-Baptiste chez ses amis. Elle accompagnait sa mère, Madame M. Dupas, qui s'en retournait d'un séjour de quelques mois à Saint-Boniface chez ses parents.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de l'association récemment formée par les commis marchands, de Winnipeg, et dont le président est M. H. Fournier. Un des premiers résultats de cette association sera un appel aux clientes et clients pour les prier de prendre l'habitude de faire leurs achats avant six heures du soir. C'est un appel bien justifiable, et si l'on veut s'y prêter, bien facile à satisfaire.

Rapport de Brevets.

Nos lecteurs trouveront plus bas une liste des brevets récemment accordés à des inventeurs canadiens par le Gouvernement Américain. Ce rapport est préparé spécialement pour ce journal par M. M. Marion & Marion, Solliciteurs de brevets, edifice de la New York Life, Montreal. Le "Guide des Inventeurs" sera envoys GRATIS a tous ceux qui enverront leur addresse.

Nos.—632,640.—Samuel W. Butterfield, Trois Rivières, P. Q. Machine à scier les billots.

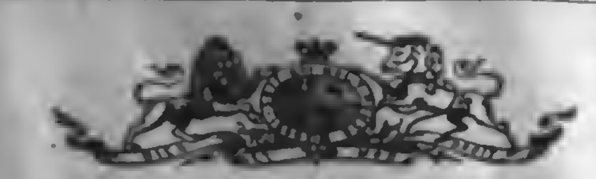
Nos.—632,446.—Charles G. Davis Freeman, Ont. Machine pour attacher le fil de fer pour clôtures.

Nos.—632,367.—Alfred Robinson, Abercorn, P. Q. Agitateur de caillé pour le fromage.

Nos.—632,540.—Robert W. Sampson, Quebec, Moyen de fermer les déchirures dans un pneu de bicycle.

Nos—632,287.—W. J. Walsh, Hamilton, Ont. Annonceur d'adresses téléphoniques.

Nos.—632,391.—M. Abraham & Marmier, Paris, France, Générateur d'ozone.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme au-dessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année, sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads ; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.
Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du départcment de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intér

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés. des milliers d'a de terre de première qualité sont mis en vente par les différentes pagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

LE MANITOBA

Le bulletin des Récoltes, émané par le Gouvernement le 12 décembre 1898, donne les statistiques suivantes, pour l'année :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.60	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED.

Annimaux de boucherie exportés durant l'année.......... 12,525
Bêtes d'élevage expédiés pendant l'année.......... 20,000

PRODUITS DE LA LAITERIE

Total des produits de la laiterie pour l'année.......... $409,455

Dépenses de construction sur les fermes cette année.......... $1,460,740

Nombre de fermes dans la province.......... 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions faciles de paiement. Les prix sont de $2.50 en montant.

Homesteads gratuits.

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits de la Province.

On peut obtenir toutes les informations désirables, ainsi que cartes etc., en en faisant la demande à

Thomas Greenway,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.

Ou à C. H. Jeffreys, Agent d'Immigration pour Manitoba.